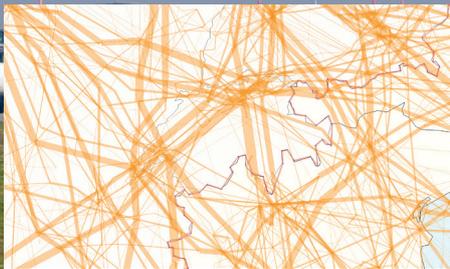


Projet Espace « Sud-Est » du FABEC Aéroport de Bâle-Mulhouse



L'AÉROPORT DE BÂLE-MULHOUSE S'ADAPTE AU NOUVEAU RÉSEAU EUROPÉEN DES ROUTES AÉRIENNES

Le 31 mars 2016, une modification de routes aériennes à haute altitude entre Genève et Bruxelles sera introduite sous la responsabilité des États du FABEC (bloc fonctionnel d'espace aérien Europe Centrale), dont la France et la Suisse, grâce au Projet Espace « Sud-Est » (voir brochure « Des bénéfices durables pour le ciel européen. Le projet Espace Sud-Est du FABEC »). Ce projet va entraîner quelques changements aux alentours de certains aéroports de ces deux États. Pour l'aéroport de Bâle-Mulhouse, il est nécessaire d'adapter partiellement certains itinéraires de départ. Ces changements sont présentés aux instances consultatives en matière d'environnement : la Commission Consultative de l'Environnement (France), la Fluglärmmmission des cantons de Bâle-Campagne et Bâle-Ville ainsi que la Commission Tripartite de l'Environnement à laquelle participent les représentants du monde politique, économique et des associations de riverains des trois pays frontaliers.

CONTRIBUER À LA VISION DU CIEL UNIQUE EUROPÉEN

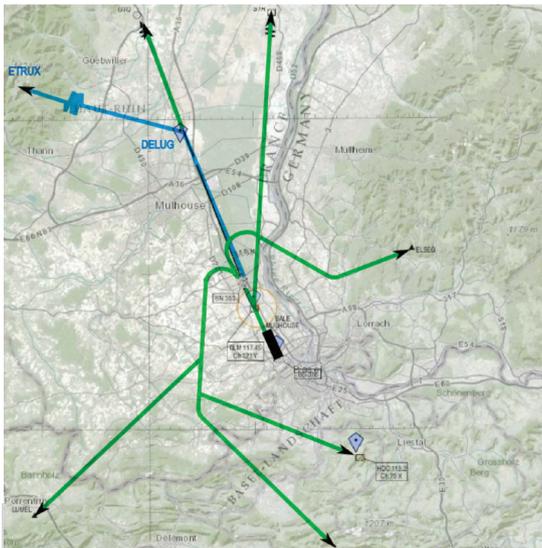
La décision des États européens et de la Commission européenne de créer le Ciel unique européen passe notamment par la construction d'un réseau de routes plus direct et plus performant dans l'espace aérien à haute altitude. Ce Projet Espace « Sud-Est » est l'un des projets porté par l'alliance FABEC entre la France, la Suisse, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. Il apporte de nombreux avantages : il contribue à améliorer le niveau de sécurité, à diminuer la consommation de kérosène par l'optimisation des trajectoires de l'espace supérieur (et par conséquent celle des émissions gazeuses) et à augmenter l'efficacité des missions d'entraînement militaire. Ces effets bénéfiques entraînent l'adaptation de certaines trajectoires de départ de plusieurs aéroports dont celui de Bâle-Mulhouse.

UNE PISTE PRINCIPALE NORD-SUD, DEUX DIRECTIONS

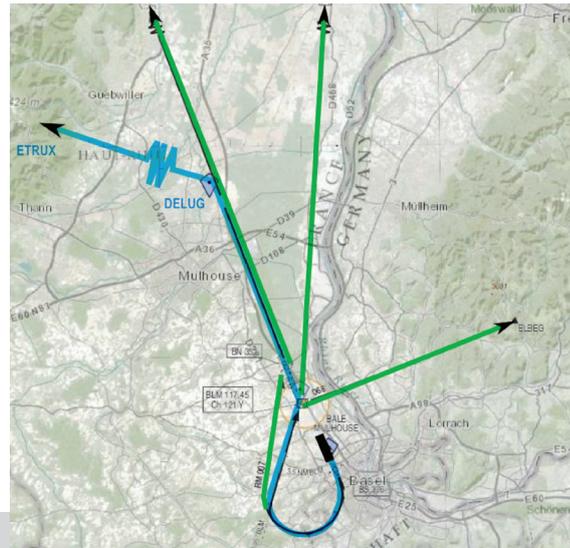
Pour les opérations aériennes, l'aéroport de Bâle Mulhouse dispose de deux configurations de sa piste principale : lorsque le trafic décolle face au nord, la piste est appelée 33 ; lorsqu'il décolle face au sud, la piste est nommée 15. L'usage d'un sens de piste ou de l'autre dépend de l'orientation et de la force du vent (en moyenne 75% des décollages se font en piste 15). Pour que le trafic aérien au départ de Bâle-Mulhouse puisse rejoindre le réseau des voies aériennes supérieures modifiées dans le cadre du projet espace « Sud-Est » du FABEC, certaines trajectoires au nord de l'aéroport devront être modifiées et une vingtaine de vols par jour décollant vers le sud devront être répartis sur d'autres routes existantes.

LES CHANGEMENTS DANS LE DÉTAIL

Au nord de l'aéroport, la création de nouvelles procédures de départ (départs en pistes 15 et en 33) de l'aérodrome sera nécessaire pour assurer le raccordement aux nouvelles routes dans l'espace supérieur. Les nouvelles procédures sont construites de manière à rester le plus proche possible des procédures actuelles et les changements ont lieu à une altitude assez élevée (altitude moyenne au point DELUG : 10 000 ft soit 3 000m en piste 33 et 12 500 ft soit 3 750 en piste 15).



TRAJECTOIRES POUR LES DÉPARTS VERS LE NORD

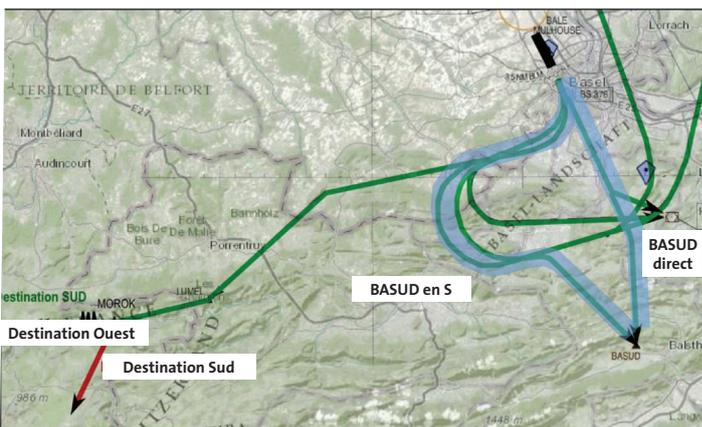


— Routes de départ actuelles
— Routes de départ nouvelles

Au sud de l'aéroport, il n'y a pas de création de nouvelles procédures. Les changements concernent la nouvelle répartition d'une vingtaine de vols se dirigeant vers le sud-ouest (à destination du sud de la France, de l'Espagne, et du Portugal) entre deux trajectoires de départ vers le sud existantes :

- une trajectoire en ligne droite dite départ « **BASUD direct** » utilisable uniquement entre 7 heures et 22 heures par des aéronefs aux qualités acoustiques performantes et pouvant monter rapidement jusqu'à 7000 ft (environ 2 150 mètre)
- une trajectoire dite départ « **BASUD en S** » utilisable toute la journée.

DÉPARTS VERS LE SUD : UNE RÉORIENTATION SUR DES ROUTES EXISTANTES POUR DES CONTRAINTES DE SÉCURITÉ

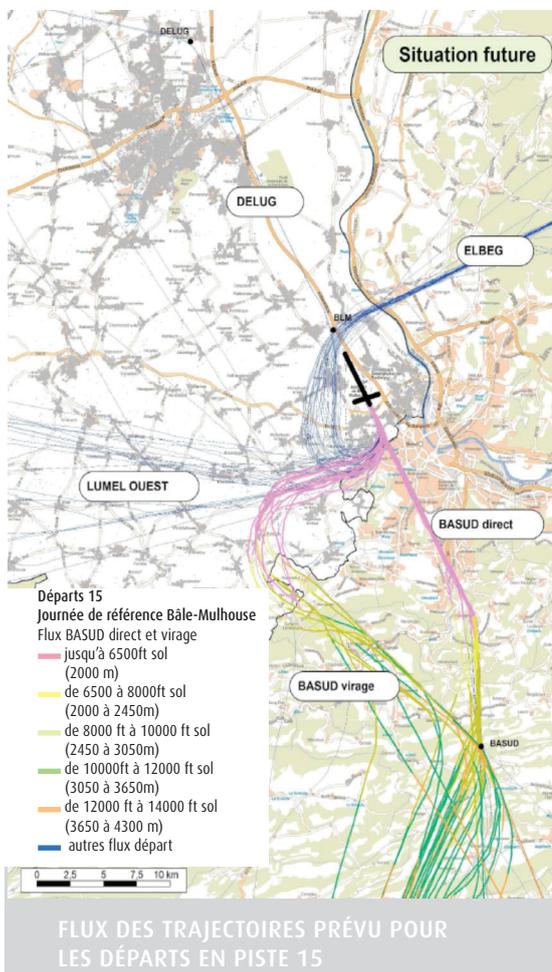


DÉPARTS VERS LE SUD :
UNE RÉORIENTATION POUR DES
CONTRAINTES DE SÉCURITÉ

— Routes de départ actuelles
— Routes de départ supprimées
— Routes actuelles utilisées
en remplacement

Après avoir décollé de Bâle-Mulhouse, les avions sont contrôlés par l'unité opérationnelle de Skyguide (opérateur Suisse du contrôle aérien). Lors de simulations, les experts de Skyguide ont établi que les départs actuels de Bâle-Mulhouse en direction du sud-ouest entrent en conflit avec les nouvelles routes aériennes supérieures. Pour garantir la sécurité des vols, il est donc nécessaire de supprimer une partie du réseau de route actuel. Une vingtaine de vols quotidiens au départ vers le sud-ouest, utilisant actuellement la partie du réseau supprimé, devront ainsi être répartis sur les trajectoires existantes vers le sud via les procédures BASUD existantes (procédure directe ou procédure en S).





QUEL IMPACT AU NIVEAU DES NUISANCES ?

Les nouvelles trajectoires au nord et la modification de la répartition de certains des départs au sud ne créent pas de capacité supplémentaire et ne traduisent pas une volonté d'adaptation à une augmentation du trafic. L'unique but des changements est de rendre l'aéroport de Bâle-Mulhouse compatible avec le nouveau réseau européen en respectant toutes les exigences aéronautiques.

Au nord de l'aéroport, la modification des départs en direction du nord-ouest débute au nord de Mulhouse et concerne un faible nombre d'avions (en moyenne 3 par jour en piste 33 et 3 par jour en piste 15). Les analyses environnementales effectuées concluent à un impact mineur, notamment au niveau du bruit.

Au sud de l'aéroport, chaque équipage choisit en fonction des performances de son avion une des deux trajectoires existantes pour rejoindre le point BASUD, par une trajectoire en ligne droite dite « directe » ou par une trajectoire dite en « S ». La réorientation sud-ouest du flux ne devrait pas modifier les conditions de choix des pilotes entre les 2 trajectoires et les altitudes de survols des avions ne seront pas modifiées.

UN SUIVI RÉGULIER DE L'ÉVOLUTION

Les autorités de l'aviation civile suisse et française ont décidé de créer un comité de suivi. Ce comité se réunira régulièrement pour suivre la situation entre les départs sud. Le cas échéant, le comité examinera, dans l'esprit de coopération prévalant pour l'exploitation en commun de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, la possibilité de mettre en œuvre des mesures d'atténuation.

Le compte-rendu annuel des travaux du comité sera communiqué aux instances consultatives compétentes en matière d'environnement pour l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

CONTACTS

fabec_se_france@fabec.eu

fabec_se_switzerland@fabec.eu